

Appel à candidatures — Exposition 2026

y
—
v
o
i
r

Calendrier pour postuler :

- Envoi des candidatures jusqu'au 18 mai 2026 à minuit :
par mail à atelieryvoir@gmail.com, votre dossier aura pour nom : ayv26_nomprenom.PDF
- Sélection des candidat—es : 19 au 22 mai 2026
- Annonce des résultats : 22 mai 2026
- Mail de réponse négative personnalisée entre le 22 et le 28 mai 2026

Calendrier pour les artistes sélectionné—es :

- RDV en visio entre le 22 et le 29 mai 2026
- Administratif et textes de présentation personnelle pour le 15 juin 2026.
- Accrochage possible du 20 août au 18 septembre 2026
- Vernissage le 18 septembre 2026
- Du 18 au 20 septembre, week-end en présence des artistes (logé—es et nourri—es sur place)
- Exposition du 19 septembre au 17 octobre 2026.

Présentation de l'Atelier y voir

Chèr-e-s artistes,

L'association Atelier y voir a été créée afin de développer la culture dans notre territoire. L'atelier se situe dans le village de Noyelles-sur-Escout où vivent 820 habitant—es. C'est une commune proche de la nature et de l'eau (étang du village, rivière Escout et Canal de Saint Quentin).

association
loi 1901

Y voir est adapté aux expositions avec un local de 65m², éclairages, toit en pente, murs unis blancs ou gris clairs. Vous pouvez voir des photographies de l'atelier sur les réseaux et sur notre site internet : atelieryvoir.com

Y voir est un lieu curieux et accueillant qui soutient les artistes dans leur pratique en leur proposant un espace et un accompagnement de qualité. Créée en 2022, l'association Atelier y voir organise une exposition par an, et souhaite développer ses activités avec une résidence-création, un marché de l'art pour tous et un festival.

Les événements sont ouverts à tous—tes et gratuits. Les horaires d'exposition sont : vendredi 17/19h — samedi 10/12h et 14h/18h — Certains dimanches 10/12h et 14h/18h. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des événements locaux. La médiation est proposée chaque jour, et pour les groupes sur rendez-vous.

Présentation de l'appel à candidature

Le présent appel à participation s'adresse aux artistes plasticien—e—s. Nous voulons présenter notamment un ou des artistes de la région Hauts-de-France.

L'appel à participation est ouvert aux artistes-auteur—e—s professionnel—le—s ou collectifs évoluant dans le champs des arts visuels de l'art contemporain. Les candidat—es sont des étudiant—es des écoles d'arts, de jeunes diplômé—e—s ou des artistes-auteur—e—s professionnel—les. Cette exposition collective regroupera les pièces de 3-4 artistes sélectionné—e—s ou collectifs.

L'événement est soutenu par la DRAC des Hauts-de-France, Le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, le comité d'agglomération du Cambrésis et la mairie de Noyelles-sur-Escaut.

Les artistes peuvent postuler :

— individuellement, en proposant plusieurs oeuvres qui s'intégreront à l'exposition collective dont le commissariat relèvera de l'Atelier y voir.

ou

— collectivement en faisant une proposition cohérente qui réunit le travail d'un collectif ou de plusieurs artistes.

Les propositions doivent s'inscrire dans le champ des arts visuels : peinture, sculptures, installation, photographie, performance, oeuvre participative, design, illustration, bande dessinée, vidéo, projets hybrides, etc.) Les candidat—e—s sont invité—e—s à proposer plusieurs oeuvres (sans limite). Leur démarche et leur singularité sont importantes. Le lien entre les artistes et le sujet de l'exposition découlera de la sélection faite. Nous attachons une grande importance à exposer des oeuvres déjà réalisées et qui ont reçu peu de visibilité jusqu'à aujourd'hui.

La sélection

Les fondateur—es de l'association entouré—es d'artistes et de professionnel—le—s de la culture assureront la sélection. Le but de la sélection est donc de créer l'exposition parmi les propositions faites par les candidat—e—s. La cohérence et la clarté des propositions sont des facteurs déterminants. Nous analyserons l'adéquation du projet avec les capacités techniques du lieu. Dans tous les cas, les candidat—e—s seront tous les recontacté—e—s par mail pour les informer de la sélection.

Les dossiers non retenus seront gardés dans le cas où, pour une autre exposition, leurs oeuvres correspondraient. Nous les recontacterons.

Rémunération et frais de déplacement

En lien avec nos valeurs, l'association versera des droits de monstration à chaque artiste sélectionné—e pour l'exposition. Les droits de monstration sont de 250 euros. Cela comprend les droits de monstration et la cession des droits de reproduction afin de communiquer sur l'événement.

Les frais de déplacements seront remboursés avec l'édition d'un note de frais (selon modèle et sur justificatifs)

Les artistes seront logés du 18 au 20 septembre afin qu'ils puissent partager un week-end ensemble. Cela permet de rencontrer les publics, de créer un réseau.

L'association prend à sa charge l'assurance des oeuvres, la communication, le vernissage, les repas communs sauf celui du samedi soir.

L'ensemble de ces conditions sera noté dans un contrat entre l'artiste et l'association.

y
—
v
o
i
r

Les attendus

Dossier de 10 pages maximum contenant :

- La présentation de projets déjà réalisés que l'artiste souhaite exposer.
- Des photos ou liens menant aux projets proposés à l'exposition.
- Une présentation de l'artiste ou du collectif et de leur démarche.
- Un CV avec votre numéro de téléphone, adresse mail et site internet ou réseaux sociaux.

Votre dossier aura pour nom : ayv26_nomprenom.pdf
(avec votre nom et prénom remplacera les mots "nomprenom")

Merci d'envoyer vos dossiers complets par mail à : atelieryvoir@gmail.com

Nous sommes à votre disposition pour d'éventuelles questions en amont de la deadline. Nous avons hâte de découvrir vos projets récents.

| *Tout dossier ne respectant pas ces critères ne sera pas étudié.* |

y
—
v
o
i
r

association
loi 1901